

# Communiqué d'Ibuka France

29 août 2025

**Ibuka France salue la décision du Tribunal administratif d'Orléans**



Protais Zigiranyirazo, ancien beau-frère du président rwandais assassiné Juvénal Habyarimana, lors de sa comparution devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) des Nations unies à Arusha, le 3 octobre 2005. © AP Photo/Sukhdev Chhatbar/SIPA

Ibuka France salue la décision du juge des référés confirmant l'arrêté municipal refusant l'inhumation de Protais Zigiranyirazo au grand cimetière d'Orléans. Cette décision protège la mémoire des

victimes et évite toute transformation du grand cimetière d'Orléans en lieu de négation ou de glorification du génocide des Tutsi au Rwanda.

Figure du régime organisateur du génocide des Tutsi, Protais Zigiranyirazo avait été condamné par le TPIR en 2008, puis acquitté en 2009 pour des motifs procéduraux, sans que cela n'efface les responsabilités historiques établies. Comme à son habitude, la famille, par l'intermédiaire de son avocat, a dénoncé une prétendue manipulation des associations de victimes. Cette stratégie rhétorique complotiste utilisée depuis plus de trente ans ne vise qu'à inverser les responsabilités pour mieux détourner le débat et à imposer le silence aux rescapés pour éviter la manifestation de la vérité. La volonté d'organiser des funérailles en France, rassemblant environ 400 personnes, pour la plupart proches du

régime génocidaire de l'époque, alors même que la majorité des victimes du génocide des Tutsi n'ont jamais eu de sépulture, constitue une marque supplémentaire d'irrespect à l'égard des victimes. Ibuka France continuera, avec force et constance, à combattre la négation et toute tentative de glorification du génocide des Tutsi.

Ibuka France salue la détermination et le sens des responsabilités du maire d'Orléans, Monsieur Serge Grouard, qui s'est personnellement présenté devant le tribunal administratif pour défendre son arrêté et en exposer les motifs. Nous remercions également le maire de Saran, Monsieur Mathieu Gallois, la maire de Fleury-les-Aubrais, Madame Carole Canette, et le maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Monsieur Fabien Rivière Da Silva, qui se sont fermement opposés à une inhumation sur le territoire de leurs communes. Leur engagement rappelle l'exigence républicaine de vigilance face à toute forme de négation, de réhabilitation ou de banalisation du génocide des Tutsi.

Ibuka France appelle enfin l'État à mettre en place des garde-fous efficaces afin qu'aucune nécropole municipale ne soit exposée, à l'avenir, au risque de devenir un lieu de glorification ou de négation du génocide des Tutsi au Rwanda. A cet égard, s'il existe des réseaux de trafic des dépouilles mortuaires, nous exigeons qu'ils soient identifiés et démantelés. Nous exigeons la vérité sur les conditions du transfert du corps de feu Zigiranyirazo du Niamey à Paris.

Il est en effet incompréhensible que le corps ait pu être acheminé jusqu'à Orléans sur la simple autorisation du Niger, et sans laissez-passer consulaire français, pourtant obligatoire, alors même que Protais Zigiranyirazo était interdit d'entrée sur le territoire français de son vivant.

A Paris, le 29 Août 2025.

Contact : [contact@ibuka-france.org](mailto:contact@ibuka-france.org)

